

Oléoduc Énergie Est Ltée

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise**Titre de la précision :**

Discussions tenues (le 15 mars 2016, séance 9)
en regard aux cours d'eau traversés par le tracé du pipeline
dans le bassin versant de la rivière à la Scie.

Date de dépôt : 17 mars 2016

Précisions :

Discussions tenues (le 15 mars 2016, séance 9) en regard aux cours d'eau traversés par le tracé du pipeline dans le bassin versant de la rivière à la Scie.

Selon l'analyse effectuée, le tracé du pipeline traverserait deux cours d'eau situés à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière à la Scie.

Ces cours d'eau ont fait l'objet d'inventaires, à savoir :

- Cours d'eau sans désignation : intermittent (ML 800) – PR8.5.6.1.38
- Cours d'eau sans désignation : intermittent (ML 801) – PR8.5.6.1.39

Il importe de préciser que le tracé du pipeline ne franchirait pas la rivière à la Scie.